

Evaluation de l'ANI Jeunes (articles 1 et 3) SYNTHESE DU RAPPORT FINAL

Novembre 2013

Comité de pilotage paritaire
de l'ANI Jeunes



SOMMAIRE

L'ANI Jeunes du 11 avril 2011	2
L'évaluation de l'ANI Jeunes (articles 1 et 3)	2
L'ANI Jeunes : un dispositif performant qui valide la pertinence de l'accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi de ces publics	3
Un déploiement globalement efficace	5
Un effet volume apprécié, mais un dispositif qui n'est pas en phase avec les dynamiques internes des réseaux	7
Des profils de publics accompagnés qui répondent aux objectifs du cahier des charges, avec une focale sur les très jeunes décrocheurs dans les Missions locales	7
Des modes d'accompagnement efficaces, conformes (mais pas toujours) aux engagements, mais rarement innovants, notamment dans la relation entreprises	8
Conclusions générales	11
ANNEXE : Le déroulement de l'intervention d'évaluation de GESTE	12

L'ANI Jeunes du 11 avril 2011

La négociation interprofessionnelle relative à la situation des jeunes sur le marché du travail conduite en 2011 a abouti à la signature de quatre Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI)¹ prévoyant un ensemble de mesures rapidement applicables en faveur des jeunes, pour leur accès à l'emploi, leur maintien dans l'emploi mais également leur accompagnement matériel.

L'ANI du 7 avril 2011 prévoit notamment le financement par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) de:

- l'accompagnement des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme (article 1), avec une mise en œuvre confiée aux Missions locales ;
- l'accompagnement des jeunes ayant intégré un cursus dans l'enseignement supérieur rencontrant des difficultés à s'insérer professionnellement, avec une mise en œuvre confiée à l'APEC (article 2 – hors champ de la présente évaluation) ;
- l'accompagnement des jeunes ayant un diplôme et/ou une qualification reconnue et rencontrant des difficultés récurrentes pour accéder à un emploi durable (article 3), avec une mise en œuvre confiée à Pôle emploi.

L'évaluation de l'ANI Jeunes (articles 1 et 3)

En juillet 2013, les partenaires sociaux ont confié à GESTE l'évaluation de la mise en œuvre et des effets des conventions de financement relatives à l'article 1 et 3² de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi.

Les objectifs de l'évaluation

- Proposer un état des lieux de la mise en œuvre du dispositif (quantitatif et qualitatif)
- Traiter et analyser les données de suivi pour Pôle emploi et pour les Missions locales, puis consolider ces données et réaliser des synthèses statistiques et graphiques
- Construire une analyse évaluative de la mise en œuvre d'une part, des effets et des impacts du dispositif d'autre part
- Capitaliser et/ou valoriser les pratiques intéressantes.

Les questions de l'évaluation

Q1 - Quelle efficacité, pertinence, cohérence de la mise en œuvre du dispositif ?

- Modalités de pilotage, de partenariat institutionnel et de suivi au niveau national et territorial
- Allocation et mobilisation des ressources
- Moyens humains, matériels, logistiques et organisationnels mobilisés pour le dispositif
- Modalités d'identification des publics visés et des besoins de main d'œuvre des entreprises
- Modalités de prescription
- Profils des publics accompagnés
- Modalités d'accompagnement
- Perceptions du dispositif

Q2 - Quels effets et impacts (utilité) du dispositif ?

- Effets et impacts sur le retour à l'emploi des jeunes
- Effets et impacts sur les modalités d'accompagnement
- Effets et impacts sur la gouvernance territoriale emploi/ formation

¹ L'ANI du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi ; l'ANI du 29 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi ; l'ANI du 7 juin 2011 sur l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprises ; l'ANI du 11 juillet 2011 relatif à l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur maintien dans l'emploi.

² L'article 2, qui concerne l'accompagnement confié à l'APEC, n'entre pas dans le périmètre de l'évaluation.

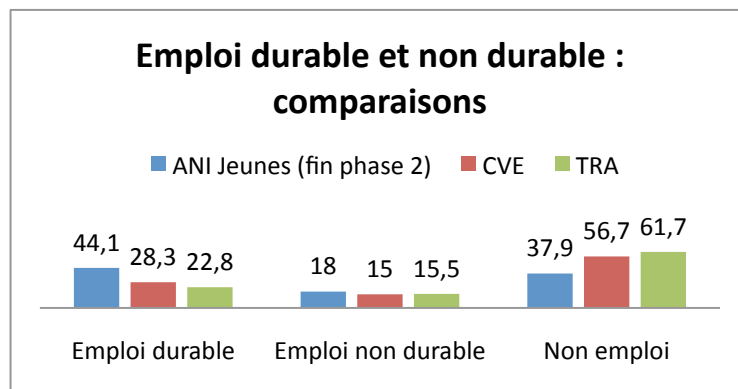
L'ANI Jeunes : un dispositif performant qui valide la pertinence de l'accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi des jeunes

- Pour l'ensemble des jeunes entrés dans le dispositif en 2012, **le taux de sortie en emploi durable³ est de 43,5 % à Pôle emploi et de 28,7 % dans les Missions locales**. Ces deux taux, non comparables compte tenu de la spécificité des publics, sont de **très bons taux dans le paysage de l'accompagnement renforcé**.
- L'accord a défini une **sortie positive** qui pour les Missions locales regroupe l'emploi de 6 mois ou plus, la formation qualifiante ou le retour en scolarité et pour Pôle emploi l'emploi de 6 mois ou plus ou la création d'entreprise. **Par rapport aux entrants de la phase 2 ces taux sont respectivement de 35,5 % pour Pôle emploi et de 29,6 % pour les Missions locales**.

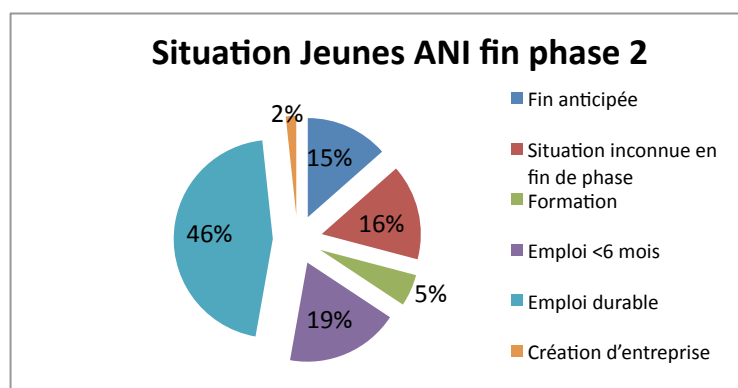
Des résultats meilleurs que ceux des dispositifs comparables

Pour Pôle emploi

- Les **résultats obtenus en terme d'insertion dans l'emploi durable sont meilleurs que ceux des dispositifs comparables⁴**, même si on tient compte des facteurs tels que la structure d'âge, de qualification et de la situation plus difficile de l'emploi en 2012 par rapport à 2009/2010. Les résultats sont également meilleurs si on les compare aux sortants des listes de Pôle emploi en décembre 2012



Retraitement Geste BDD Pôle emploi/ Enquête sortants TRA et CVE (hors situations autres)



Exploitation Geste BDD Pôle emploi

- Les sorties en emploi représentent 65 % des sorties (emploi court, emploi long et création d'entreprise), contre 47 % pour l'ensemble des sortants des listes de Pôle emploi en décembre 2012. Le taux de retour à l'emploi est donc de 18 % supérieur.

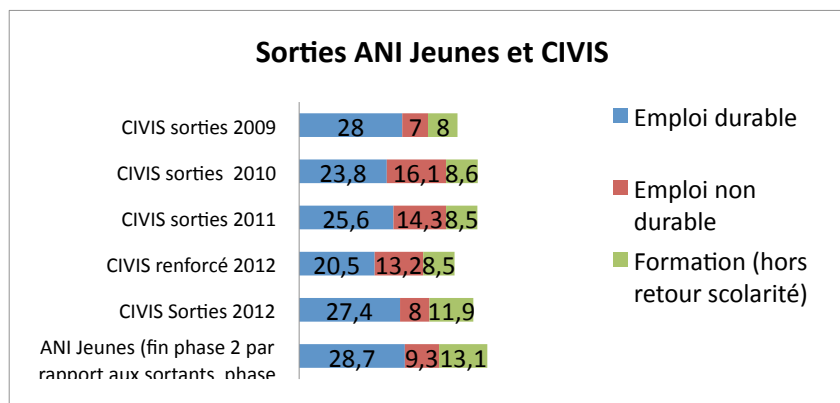
³ Emploi durable = emploi de 6 mois ou plus ou création d'entreprise ; ce taux est mesuré ici par rapport aux sortants phase 2 dont la situation est connue. Par rapport aux entrants en phase 2, il est respectivement de 35,5 % pour Pôle emploi et de 17,5 % pour les Missions Locales

⁴ CVE, Cap Vers l'Entreprise et TRA, Trajectoire sont deux dispositifs d'accompagnement renforcé pilotés par Pôle emploi

- Les résultats de l'enquête Génération 2007 ou de l'exploitation par l'INSEE des enquêtes emploi en 2011 montrent une insertion dans l'emploi très fortement liée au niveau de formation initiale (pour les jeunes sortis depuis 1 et 4 ans, l'écart des taux de chômage entre le niveau CEP BEP et le Bac est de 18 %). Les **écarts sont bien inférieurs** pour la cohorte ANI Jeunes 2012 (9 % entre le niveau V et le niveau III).
- Les réductions d'écart s'observent également pour le lieu de résidence (ZUS/ non ZUS)
L'ANI Jeunes a donc contribué à **diminuer une partie des inégalités d'accès à l'emploi** des jeunes.

Dans le réseau des Missions locales

- Le taux d'insertion dans l'emploi des jeunes accompagnés dans l'ANI en Mission locale est plus élevé que pour l'ensemble du public accueilli en Mission locale (2009 et 2011) ; le taux de retour à la formation initiale est supérieur également mais le taux d'accès à la formation qualifiante est moindre.
- Par rapport au CIVIS renforcé** (avec lequel la comparaison est la plus pertinente) les **sorties aussi bien vers l'emploi durable que vers la formation sont meilleures**



Exploitation Geste BDD ML/ Données Dares

- Par ailleurs, le taux d'emploi global de la cohorte ANI Jeunes (38%) est proche de celui des sortants 2011 du système scolaire ayant obtenu la CAP ou le BEP, alors que le niveau des ANI Jeunes est inférieur. C'est là aussi un résultat très positif.
- L'écart d'accès à l'emploi durable pour un jeune accompagné dans l'ANI Jeunes de niveau VI (sans diplôme) et un jeune de niveau IV est de 7 %, soit moitié moins que l'écart constaté chez les sortants du système scolaire globalement. Il ya de ce point de vue un **effet de réduction d'inégalités lié à l'accompagnement renforcé**.

Une incidence forte de la fréquence d'entretiens pour l'accès à l'emploi durable

- Au sein de Pôle emploi comme dans les Missions locales, l'intensité de l'accompagnement mesurée ici par la fréquence des entretiens est le facteur qui avec le niveau scolaire (qui arrive en deuxième position), a le plus d'incidence sur l'accès à l'emploi durable. Cela valide, la **pertinence de l'accompagnement renforcé pour ces publics**
- On note des différences relativement importantes suivant les régions (pas les mêmes pour les deux réseaux), un effet négatif si le lieu de résidence est ZUS, si l'ancienneté d'inscription à Pôle emploi est plus forte. L'âge joue pour les jeunes des Missions locales, pas pour ceux de Pôle emploi et l'effet sexe est également opposé (mais faible) pour les deux réseaux.
- Le fait d'avoir la nationalité française a un effet positif à Pôle emploi, mais pas dans les Missions locales
- Il faut également mentionner l'influence négative des périodes de travail sur l'accès à l'emploi durable à Pôle emploi.
- Les deux tableaux ci-dessous détaillent l'influence de ces différents facteurs

Les facteurs ayant une incidence sur l'insertion dans l'emploi ou la formation des jeunes accompagnés à **Pôle emploi** dans l'ANI Jeunes

Facteur	Emploi durable	Emploi court ou formation	Non emploi	Remarques
Femme	+	-	-	Faible
Age	=	=	=	Sauf pour les >25 ans (défavorable)
Niveau d'études plus élevé	++	+	--	Ecart importants
Employé et techniciens	+	-	-	Ouvriers : plus d'emplois courts
Français	+	+	-	Plus sur l'ED
ZUS	-	-	+	Ecart faibles
Inscription PE ancienne	-	=	+	Peu sensible
Forte fréquence des entretiens	++	-	--	Sauf pour les accompagnements très courte durée
Périodes de travail pendant l'accompagnement	-	+	+	Défavorable
Formation	=+	=+	=	POE et AFPR : ++ ED
Région	Ecart de 25 points	Ecart de 25 points	Ecart de 20 points	ED fort : Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie ED faible : IDF, Franche Comté, NPC, Centre

Les facteurs ayant une incidence sur l'insertion dans l'emploi ou la formation des jeunes accompagnés **en Mission locale** dans l'ANI Jeunes

Facteur	Emploi durable	Formation qualifiante ou initiale	Ni emploi durable ni formation	Remarques
Femme	-	=	+	Faible, sauf pour ED en faveur des hommes
Age	++	-	-	
Niveau de formation plus élevé	++	++	--	Ecart importants
Français	=	=	=	
ZUS	--	=	+	Ecart faibles
Inscription ML ancienne	-	=	+	
Forte fréquence des entretiens	+++	+++	---	Facteur « majeur » mais à interpréter avec nuance
Région	Ecart de 15 points	Ecart de 15 points	Ecart de 20 points	ED fort : Franche Comté, Alsace, Centre, IdF ED faible : NPdC, Limousin, Picardie, PACA

Un déploiement globalement efficace

Le lancement

- Les deux réseaux ont répondu au cahier des charges des partenaires sociaux et conçus les modes de déploiement du dispositif en s'appuyant sur les expériences antérieures de l'accompagnement renforcé.
- Le dispositif a été déployé à Pôle emploi d'une part, dans le réseau des Missions locales d'autre part, **dans les délais impartis**.

Les principes du déploiement à Pôle emploi

- Construire une prestation à part entière
- S'appuyer sur le savoir faire acquis en prenant en compte la spécificité du public jeune
- Développer l'ANI jeunes en interne de Pôle emploi
- Limiter le nombre de jeunes suivis par conseiller à 50
- Limiter la durée de l'accompagnement à 6 mois alors même que le cahier des charges des partenaires sociaux en proposait 12
- Outiller le réseau depuis le siège

Les principes du déploiement dans le réseau des Missions locales

- Lancer un appel à projet régional pour un positionnement de chaque mission locale
- S'appuyer sur le savoir faire des missions locales
- Faire, grâce à ces moyens, de l'accompagnement très renforcé (60 jeunes par conseillers) pour un volume plus important de jeunes
- Laisser les missions locales libres de leur organisation et de l'articulation avec leurs dispositifs (notamment CIVIS)

Le pilotage national

- **Le Comité de pilotage paritaire technique fonctionne de manière souple et constructive selon ses membres ;**
- Pôle emploi d'une part, la DGEFP et ses partenaires CNML et UNML d'autre part, qui ne sont pas membres du comité et qui ont été invités régulièrement, soulignent que la **relation au Comité de pilotage a été principalement axée sur les questions - réponses et les bilans**, alors qu'ils auraient souhaité une relation de travail avec des échanges plus poussés sur le fond ; les partenaires sociaux estiment qu'ils ont proposé des cadres de travail ;
- Le pilotage de l'ANI Jeunes article 1 (Missions locales) et article 3 (Pôle emploi) a de fait été **organisé pour être conduit de manière séparée par les deux réseaux au niveau national.**

Le pilotage régional

- **L'Etat en région a été parfois à l'initiative de réunions régionales autour de l'ANI qui ont pu jouer le rôle de pilotage**, mais pas partout.
- Les partenaires sociaux au niveau régional ont demandé des **moments de bilans** dans le cadre des CCREFP ou des COPIRE, qui ont permis l'appropriation des problématiques et quelques échanges entre réseaux.
- **Pôle emploi a piloté en interne** la mise en œuvre de l'ANI jeunes article 3 **comme il le fait pour d'autres prestations** (processus de diffusion d'information, d'animation et de pilotage) ; les **DIRECCTE** n'ont **pas toujours pu coordonner** ce dispositif **comme elles le piloteraient pour d'autres dispositifs Missions locales sur lesquels elles ont la main.**

Le suivi et l'animation du dispositif

- Pôle emploi a conçu un **extranet spécifique** (car le lancement rapide n'a pas permis de développement du SI existant, ANI annoncé comme dispositif temporaire) qui a révélé quelques limites (ergonomie, exploitations possibles) ; les Missions locales ont adapté **Parcours III**, mais l'exploitation des données reste parfois complexe au niveau national.
- L'ANI a fait l'objet de **moins de travaux d'animation de pratiques** que d'autres dispositifs : du fait de son caractère annoncé comme temporaire, l'animation n'a pas été conçue d'emblée par Pôle emploi ; les ARML n'ont pas toujours reçu mandat pour l'animation de ce dispositif.
- La **communication sur le dispositif aurait pu être plus percutante** : l'intitulé de « l'ANI jeunes » est décrit comme l'illustration d'une communication non travaillée ; est souligné le besoin de faire connaître le dispositif et de faire savoir que les partenaires sociaux y sont impliqués pour mieux le porter dans le paysage des politiques de l'emploi territoriales.

L'affectation des ressources

- La DG Pôle emploi a identifié le volume de jeunes éligibles par région et par département et en a déduit une clé de répartition ; les directions régionales ont ensuite fixé les objectifs par territoire, en fonction des organisations et des dispositifs existants. Les effectifs associés aux objectifs ont été fixés au régional puis par agence.
- Pour le réseau des Missions locales, des objectifs régionaux ont été construits par les partenaires DGEFP/ CNML/ UNML au niveau national sur la base de données Education nationale (plate forme de décrochage scolaires) et de données sur l'insertion des jeunes ; la répartition des objectifs a été faite par les services déconcentrés sur la base des clés de répartition nationale et de critères plus qualitatifs sur les opérateurs de l'insertion.

Le financement

- Dans les deux réseaux, le **dispositif est présenté comme bien financé** et permettant de réaliser un réel accompagnement renforcé. Certaines Missions locales nuancent cet

avis général en mentionnant la nature du public et le contexte économique qui rendent la sortie positive difficile.

- La **facturation au résultat est nouvelle** pour les deux réseaux ; les conseillers (plus que les responsables) s'interrogent sur la posture de prestataires. Ils relèvent les difficultés de prouver le retour à l'emploi ou font état de parcours positifs qui ne le sont pour la facturation.

Le calendrier

- L'annonce du caractère temporaire du dispositif et ses reconductions (« **stop and go** ») ont créé des difficultés en matière de gestion de projet (limite les investissements initiaux sur le dispositif) et sur les organisations (continuité des équipes notamment).

Un effet volume apprécié, mais un dispositif qui n'est pas toujours en phase avec les dynamiques internes des réseaux

- Les moyens obtenus ont permis aux deux réseaux de mettre en œuvre pour un nombre plus important de jeunes un accompagnement renforcé.
- Les modes de pilotage et d'animation de l'ANI ont conduit à ce que les réseaux Pôle emploi et Missions locales travaillent de manière relativement déconnectée (avec des exceptions) alors qu'ils sont incités par ailleurs à développer le Partenariat renforcé.

Au sein de Pôle emploi

- Les moyens de l'ANI jeunes ont été une **opportunité pour proposer une offre nationale d'accompagnement renforcé de qualité pour les jeunes**, elle même **valorisante pour l'institution**.
- Elle a pu s'appuyer sur une organisation déjà en place pour d'autres accompagnements renforcés ;
- Néanmoins et par ailleurs, l'ANI jeunes vient proposer une **catégorisation par profil** (âge) dans un contexte où Pôle emploi se positionne plutôt sur des catégorisations en fonction du besoin d'accompagnement plutôt qu'en fonction du profil identitaire du demandeur d'emploi.

Dans le réseau des Missions locales

- Le réseau des missions locales a également saisi l'enjeu de **l'effet volume** que venait avec les moyens de l'ANI (il propose un financement plus intéressant que le CIVIS mais concerne un nombre de jeunes moins important).
- La focale faite sur les **très jeunes décrocheurs** a intéressé, car, croisée avec les moyens de l'accompagnement renforcé, elle pouvait permettre de rapprocher ces publics des Missions locales.
- Le dispositif se distinguait peu sur le papier dans ses modalités des accompagnements existants, et notamment du CIVIS. Il a fallu **préciser quels étaient les critères d'orientation** vers l'ANI en regard aux autres accompagnements proposés ; le dispositif a par ailleurs posé la question de **l'équité** au sein des structures (aide interstitielle du CIVIS non accessible pour les jeunes ANI ; au départ (cela a été régulé ensuite), certaines aides (FAJ, FIPJ...) ou actions financées par d'autres dispositifs accompagnement (PLIE, Chantiers...) n'étaient pas accessibles aux jeunes accompagnés dans l'ANI.
- Plus globalement, l'ANI est venu percuter les débats sur le « **mille feuille des dispositifs/prestations** », sur la **continuité des dispositifs** (stop and go) ou **sur la valorisation des emplois du secteur non marchand** non considérés comme sortie positive par l'ANI.
- Les **critères de sorties positives** ont été et sont encore discutés : la « barre est haute » par rapport aux publics ciblés mais aussi par rapport au contexte économique actuel qui ne privilégie pas les embauches sur des contrats longs.

Des profils de publics accompagnés qui répondent aux objectifs du cahier des charges, avec une focale sur les très jeunes décrocheurs dans les Missions locales

Les flux d'entrées

- On dénombre **28.505 entrées à Pôle emploi avant le 31 décembre 2012**. Les entrées se sont effectuées en deux vagues : l'une entre décembre 2011 et mars 2012 et l'autre à partir de juin 2012 avec une période de quasi interruption de 2 à 3 mois.

- On compte **31 542 entrées en phase 1 en Mission locale avant le 31 décembre 2012**. Les entrées de 2012 se sont faites entre novembre 2011 et mars 2012. La phase 1 en Mission locale consiste en une phase de diagnostic qui peut, en fonction du souhait du jeune et de l'analyse du conseiller, déboucher sur une entrée en phase 2 de l'ANI ou sur l'orientation vers un autre mode d'accompagnement. **Seuls 22 820 jeunes parmi les 31452 entrés en phase 1 sont entrés en phase 2 dans l'ANI.**

Les modalités de prescription

Au sein de Pôle emploi

- Plusieurs types de démarches ont été conduites pour optimiser les prescriptions : requêtes sur fichier, animation pour informer les conseillers en agences classiques, informations collectives (à certaines périodes), phoning, mailing.
- Le jeune contractualise son entrée dans l'ANI (en phase 2) avec la signature de la charte d'adhésion, en fin d'information collective ou au cours du premier entretien

Dans les Missions locales

- Une phase de diagnostic non spécifique à l'ANI mais qui correspond à la phase 1 de l'ANI permet de proposer une orientation vers l'ANI ou vers un autre dispositif
- Les critères de l'ANI (niveau VI à V bis) rendant éligibles une grande majorité des publics suivis en Mission locale, un ciblage des publics a du être opéré et a pu être distinct selon les Missions locales : les très jeunes sont plus nombreux en raison du ciblage, par une partie des missions locales, des « jeunes décrocheurs » au sens de l'Education nationale, et des moins de 18 ans du fait de l'absence d'aide CIVIS pour ces publics ; l'ANI a pu être proposé par ailleurs à des publics pour lesquels la formation ou l'emploi était jugés accessibles dans le temps impartis (12 mois).

Les profils des publics entrés

Au sein de Pôle emploi

- Les jeunes accompagnés ont en majorité plus de 21 ans, sont de niveau V, IV ou III, avec une surreprésentation des niveaux III par rapport à la population de DE éligible à l'ANI.

Dans les Missions locales

- Les entrants dans l'accompagnement ANI Jeunes en Mission locale sont en majorité des jeunes de moins de 21 ans. Plus de la moitié des jeunes ont entre 16 et 18 ans.
- Les niveaux V et V bis sont prédominants, mais les niveaux V validés sont peu nombreux : il y a donc bien une quasi-totalité de jeunes « décrocheurs » dans les jeunes accompagnés.

A Pôle emploi comme au sein des Missions locales, la proportion de jeunes qui sortent prématurément de l'accompagnement ou que les bases de données perdent est importante.

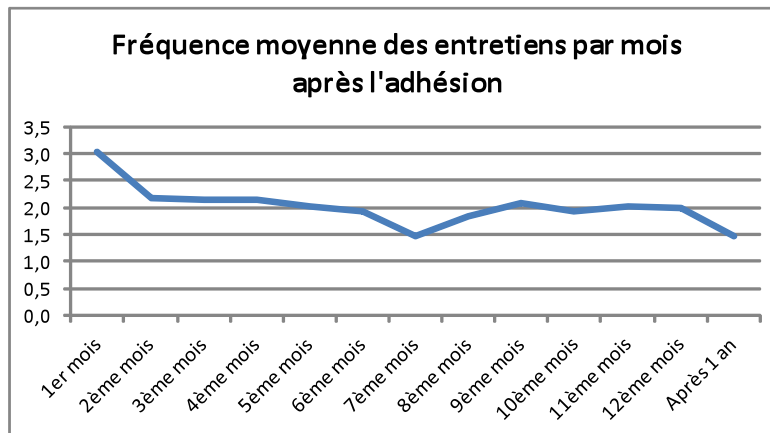
Des modes d'accompagnement efficaces, conformes (mais pas toujours) aux engagements, mais rarement innovants, notamment dans la relation entreprises

Les moyens humains et organisationnels

- Les conseillers mobilisés sur l'ANI jeunes sont **globalement expérimentés**, dans les deux réseaux.
- A Pôle emploi, les conseillers sont majoritairement **dédiés à l'ANI** jeunes et intégrés à une équipe ANI (ou accompagnement renforcé) au sein d'une A2S. Ils suivent une **cinquantaine de jeunes**, même si quelques verbatim de l'enquête montrent que ce n'est pas le cas partout.
- En Mission locale, les conseillers sont **plus rarement dédiés** à l'ANI jeunes et suivent tous types de jeunes quel que soit le dispositif ou le besoin. Ils doivent suivre une soixantaine de jeunes, mais ce portefeuille peut être dépassé dans les petites missions locales où le dispositif n'est pas géré de manière spécifique (**difficile à mesurer** car les conseillers sont moins fréquemment dédiés).
- Le « stop and go » a créé des complexités pour la gestion des équipes et de l'organisation.

Les modes d'accompagnement à Pôle emploi

- La durée moyenne d'accompagnement toutes phases comprises est de 4,7 mois.
- Pôle emploi a globalement respecté ses engagements de fréquence d'entretiens** (un contact hebdomadaire et deux entretiens par mois)

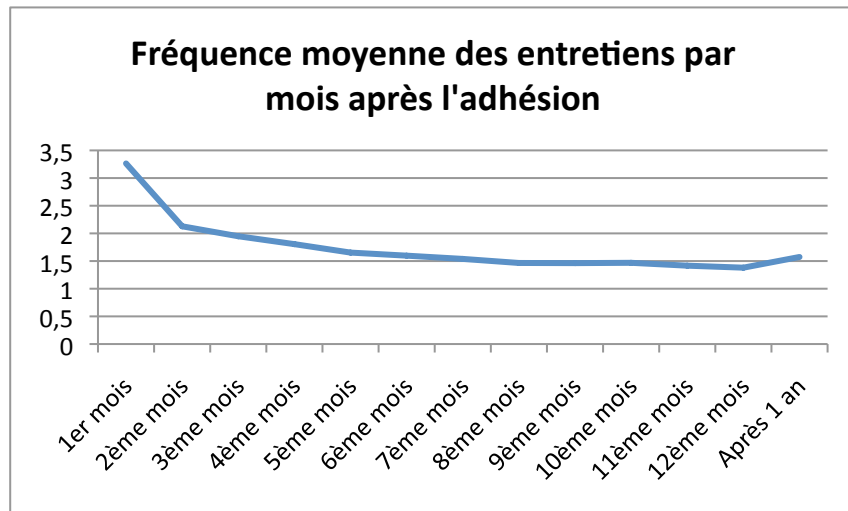


Exploitation GESTE BDD Pôle emploi

- Les accompagnements **articulent les entretiens individuels et les temps collectifs**, sous forme d'ateliers classiques sur les techniques de recherche d'emploi ou d'ateliers spécifiques (élaborés ou adaptés pour les jeunes). On observe quelques expériences de « clubs » qui s'appuient avant tout sur le collectif tout en proposant également des temps individuels. Plusieurs interlocuteurs soulignent l'enjeu d'adaptation de l'offre d'atelier pour les publics jeune (besoin de travailler encore « l'accroche » avec les jeunes).
- Les **actions** proposées aux jeunes sont **diverses** (outils et stratégies de recherches d'emploi principalement). Parmi les quelques formations proposées, c'est l'AFPR qui est la plus représentée, la POE venant bien derrière (la POE individuelle est un puissant facteur pour l'insertion dans l'emploi durable). Les services des A2S (MRS, Psychologues) sont souvent mobilisés pour les jeunes ANI, ce qui constitue une sorte de mutualisation au sein de ces structures.
- La **relation entreprise n'est pas spécifique ou innovante dans sa nature**, mais le caractère renforcé de l'accompagnement a conduit à **la densifier**, surtout dans les premiers mois (le nombre de mises en relation est bien plus fort que dans les périodes précédentes).
- L'accompagnement en **phase 3 a été conçu comme une phase courte** qui ne dure que le temps de la période d'essai. La fréquence des entretiens y est un peu plus faible qu'en phase 2 et ces entretiens portent sur l'activité et les missions ou sur des éléments administratifs.
- Après l'accompagnement renforcé, les jeunes sortis du dispositif sans entrer en phase 3 reviennent dans le droit commun (suivi en agence classique).
- En synthèse**, à Pôle emploi, la période a permis une certaine **structuration de l'offre** (équipes dédiées, qui se professionnalisent et construisent quelques pratiques nouvelles, articulation accompagnement en agence classique/ accompagnement renforcé), mais l'offre demande encore à se **renouveler pour s'adapter aux publics jeunes** (enjeu d'une offre qui « accroche » les jeunes), et la **relation entreprise est restée peu innovante**. La capitalisation des pratiques et les échanges sont souhaités pour favoriser l'émergence de pratiques nouvelles.

Les modes d'accompagnement en Mission locale

- Dans les Missions Locales, **les jeunes sont en général accompagnés jusqu'à la fin de la durée maximale autorisée** : 12 mois pour la phase 2 et 6 mois pour la phase 3.
- La fréquence des entretiens se maintient tout au long de l'accompagnement, autour de 1,5 entretiens (entretiens individuels + téléphone) par mois.



Exploitation GESTE BDD Missions locales

- Les **entretiens sont plus fréquents que pour l'ensemble des publics accueillis en Mission locale**, plus importants également que pour le Civis et le Civis renforcé, mais ils restent **en dessous des engagements pris dans l'ANI pour la fréquence des entretiens**.

Nature de l'actualité	Nombre d'actualités par mois de dispositif par jeune	
	Civis renforcé	Ani (Diag + Acc)
Atelier	0,06	0,10
E-mail	0,05	0,05
Entretien individuel	0,62	1,01
Entretien par un partenaire	0,04	0,05
Information collective	0,03	0,05
Lettre	0,12	0,11
Médiation	0,03	0,03
SMS	0,05	0,07
Téléphone	0,31	0,45
Visite	0,08	0,07
3 Types d'entretien	0,72	1,16
Toutes actualités	1,37	1,99

Exploitation CNML BDD Missions locales

- Les **modes de relation avec les entreprises relatés dans les visites in situ ne se distinguent pas des pratiques courantes**.
- Les jeunes ayant bénéficié de 12 mois d'accompagnement dans l'ANI sans sortie dite « positive » continuent à bénéficier (dans 80 %des cas) d'un autre accompagnement renforcé, ce qui est avec la plus forte durée, un gage de continuité pour les jeunes, mais aussi d'engagement des Missions locales.
- En synthèse, dans les Missions locales, l'ANI jeunes a pu permettre (pas partout) d'aller plus loin avec certains jeunes, mais n'a que très **rarement conduit à des innovations** en terme de pratiques d'accompagnement ni de relation entreprises : le dispositif s'inscrit **dans la continuité du métier des missions locales** et s'appuie sur l'offre de services qu'elles déploient (mutualisation).

Les acteurs au niveau national, régional et territorial soulignent la responsabilité collective, partagée entre les institutions, les réseaux opérationnels (Pôle emploi et Missions locales) et les partenaires sociaux, de **ne pas avoir saisi l'opportunité de ce dispositif pour imaginer de nouveaux modes de partenariats entre les employeurs (et leurs représentations) et les réseaux de l'insertion**.

Les aides

- Un peu plus de 30 % seulement du budget prévu initialement a été dépensé en 2012, ce qui interroge sur les circuits d'information ou de prescription.

Les perceptions (résultats des enquêtes conduites auprès des directeurs des Missions locales, des conseillers, des entreprises et des jeunes)

- Globalement, les **avis des conseillers sont positifs sur la pertinence et l'efficacité** du dispositif dans ses différentes composantes. Pour Pôle emploi, le dispositif est plus efficace que d'autres, pour les Missions locales, il l'est souvent tout autant.
- L'ensemble des **conseillers Pôle emploi souhaite une pérennisation** de l'ANI Jeunes.
- Les **conseillers Missions locales, également majoritaires à demander la poursuite du dispositif, sont moins unanimes**, sans doute en raison de la faible spécificité du dispositif (si ce n'est par les moyens qu'il apporte et le ciblage sur les très jeunes décrocheurs), mais aussi en raison du fait qu'il a alimenté le constat d'empilement des dispositifs (cf. supra).
- Les **jeunes accompagnés à Pôle emploi⁵ notent plutôt bien le dispositif**, ils valorisent surtout les entretiens réguliers avec leur conseiller et l'aide « opérationnelle » apportée.
- Les **entreprises interrogées** ont une connaissance très relative de cet accompagnement.

Conclusions

Les moyens affectés par les partenaires sociaux à l'ANI Jeunes dans son volet accompagnement renforcé, a facilité l'insertion dans l'emploi durable (et dans les autres formes d'emploi ou de formation qualifiante) des 41.300 jeunes (28.500 pour Pôle emploi et 22800 pour les Missions locales) qui en ont bénéficié en 2012.

Comme tout nouveau dispositif, l'ANI Jeunes a nécessité une adaptation des organisations et un « calage » des règles d'application ; l'irrégularité de sa montée en charge et son caractère non pérenne n'ont pas toujours facilité son appropriation. Il est vrai aussi que l'ANI Jeunes est un dispositif de plus alors que les deux réseaux souhaitent une simplification et une application de règles cohérentes et pérennes.

Néanmoins les responsables, comme les professionnels ou les bénéficiaires interrogés portent un regard positif sur le dispositif.

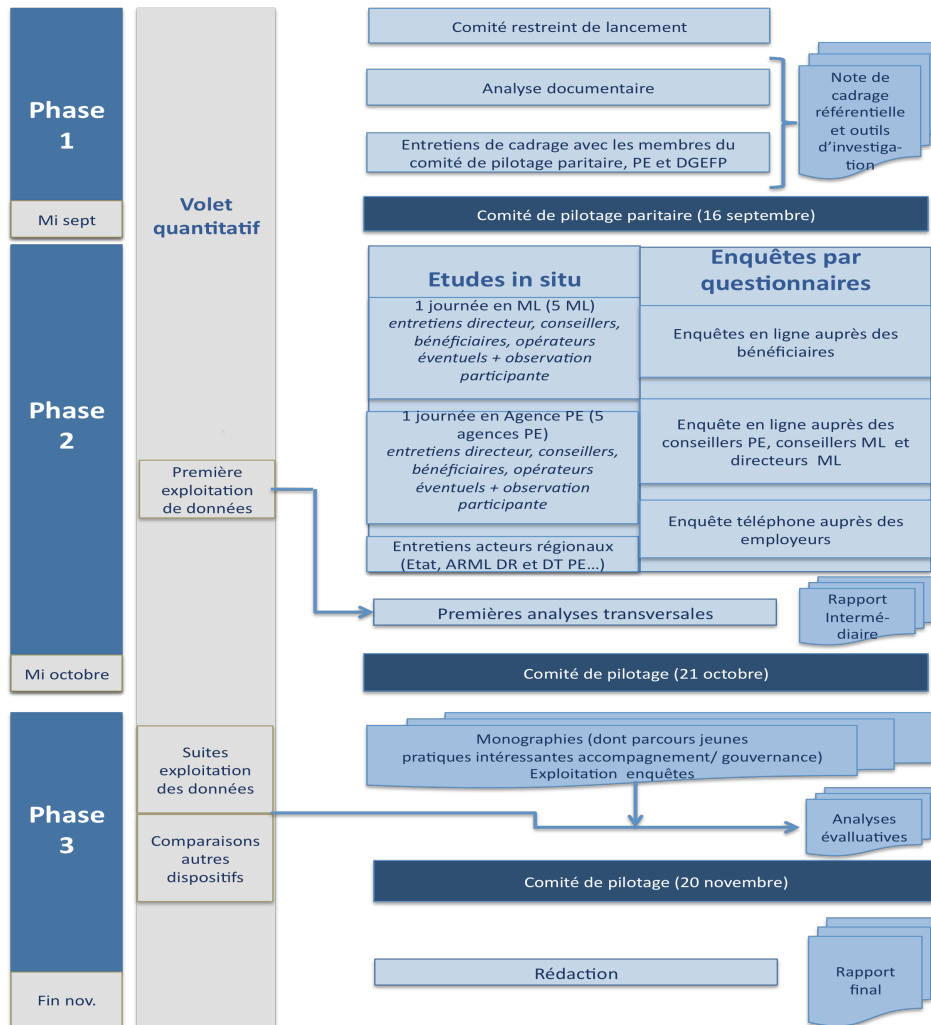
Les deux réseaux ont pu sensiblement augmenter la fréquence de leurs actions auprès de ces publics et au premier chef celle des entretiens individuels. Leur régularité et leur fréquence élevée (plus élevée que pour d'autres accompagnements renforcés comparables) semblent être le facteur clé de succès de ces accompagnements et c'est également l'avis de la grande majorité des bénéficiaires.

Les taux d'accès à l'emploi durable sont de 5 à 10 points plus élevés que pour d'autres dispositifs comparables, ce qui témoigne de l'importance de l'effort, en réponse aux moyens supplémentaires alloués.

Le ciblage sur ces publics a également contribué à réduire certaines des inégalités d'accès à l'emploi de jeunes.

⁵ Les données de l'enquête auprès des jeunes accompagnés en Mission locale ne sont pas fournies, car le nombre de jeunes répondants est trop faible.

ANNEXE : Le déroulement de l'évaluation conduite par GESTE



Les terrains

Cinq Missions locales et leurs partenaires : Touraine, Périgueux, Centre Var, Nord Essonne, Charleville Mézières ; Cinq Agences Pôle emploi : Alençon, Vannes, Labège, Lille, Dunkerque

Les enquêtes

Cible	Modalités	Objectifs	Répondants
Directeurs ML	En ligne (lien transmis par CNML/UNML/ DGEFP)	100	105
Conseillers ML	En ligne (lien transmis par Directeur ML)		195
Jeunes ML	En ligne (lien transmis par Directeur ML)	1000	190*
Conseillers PE	En ligne (lien transmis par GESTE)	100	274
Jeunes PE	En ligne (Lien transmis par GESTE)	1000	2486
Employeurs	Par téléphone	100	40

Le nombre insuffisant de répondants à l'enquête Jeunes Mission locale s'explique à la fois par les modalités indirectes de diffusion, suite à l'impossibilité opposée de transmettre des fichiers nominatifs (il est difficile de savoir si les jeunes ont reçu le lien), par le profil des jeunes (moins qualifiés) et par la période dite « chargée ». Les résultats, non représentatifs, ne sont pas diffusés